

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022**

Le comité syndical s'est réuni le 15 mars à dix-huit heures trente à BÉHOUST, Salle Communale de Béhoust, Place du Village (78) et en visioconférence, sous la présidence de M. Guy PELISSIER, Président du Sidompe.

Date de convocation : 7 mars 2022	Membres présents : 73
	Nombre de pouvoir : 1
Nombre de délégués en exercice : 112	Nombre total de vote : 74

Présents

C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BIEVRES : Hubert HACQUARD ; BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; CHATEAUFORT : Philippe PAIN ; FONTENAY-LE-FLEURY : Alain SANSON ; LE CHESNAY-ROCQUENCOURT : Violaine CHARPENTIER ; LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS.

SIEED : AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE ; AUTOUILLET : David BURELOUT ; BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; BAZOCHES-SUR-GUYONNE : Jean-Claude CLAIRET ; BEHOUST : Guy PELISSIER ; BOINVILLIERS : Pascal PESCH ; BOISSY-SANS-AVOIR : Véronique COSNEAU ; BOURDONNE : Philippe LECOY ; BOUTIGNY-PROUVAIS : Fabrice GEFFROY ; CIVRY-LA-FORET : Elie SETIAUX ; CONDE-SUR-VEGRE : Stéphane BLAIRON ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; CRESPIERES : Laurence ROUSSELET ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; FLINS-NEUVE-EGLISE : Claude FERRACHAT ; GAMBAISEUIL : Roland BOSCHER ; GARANCIERES : Michel SECONDAT ; GOUPILLIERES : Sophie MEIER ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULD ; GROSROUVRE : Jean-Pierre PIBOULEAU ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIER ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; HOUDAN : Monique SAUL ; LONGNES : Lionel BEAUMER ; MAREIL-LE-GUYON : Jean Michel THIRANT ; MAULE : Hervé CAMARD ; MERE : Alain COLOMBI ; LE MESNIL-SAINT-DENIS : Thierry MARTNET ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; MILON-LA-CHAPELLE : Michel BEAUCAMP ; MITTAINVILLE : Patrice MARCHESE ; MONDREVILLE : Christine ROBERT ; MONTCHAUVEY : Jacques HALLUIN ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; MULCENT : Guy PELARD ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Denise PLANCHON ; ORGERUS : Dominique ARTEL ; OSMOY : Alain CHAMOIS ; RICHEBOURG : Caroline MONTEL ; SAINT-FORGET : Jean-Luc JANNIN ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Anne DECARNELLE ; SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS ; TACOIGNIERES : Alain PIERRE ; THOIRY : Irène BOUVIER ; TILLY : Claude SAYAGH ; VICQ : Heraldo VILLEGAS ; VILLETTE : Roland TROUSSEAU.

C.C. CŒUR D'YVELINES : NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Jonathan KASTNER ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET ; SAULX-MARCHAIS : Martine LANGLOIS ; THIVERVAL-GRIGNON : Nadine GOHARD ; VILLIERS-SAINT-FREDERIC : Laurence BACLE.

C.C. GALLY-MAULDRE : CHAVENAY : Micha ACKERMANN ; MAREIL-SUR-MAULDRE : Judith JERUSALMI ; SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gérard PARFAIT.

SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; COIGNIERES : Christine RENAULT ; ELANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD ; LA VERRIERE : Affoh Marcelle GORBENA ; VILLEPREUX : Eva ROUSSEL ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER.

C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : MARLY-LE-ROI : Cyril JARNET.

Représentés

SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : PLAISIR : Joséphine KOLLMANNSBERGER représentée par Guy PELISSIER (SIEED : BEHOUST).

Absents et Excusés

C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BAILLY : Charlotte LOGEAS ; BOIS D'ARCY : Jérémy DEMASSIET ; NOISY LE ROI : Marc TOURELLE ; JOUY-EN-JOSAS : François BRÉJOUX ; SAINT-CYR-L'ECOLE : Kamel HAMZA ; RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS.

SIEED : ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO ; ANDELU : Olivier RAVENEL ; BOISSETS : Patrick BOUYSSOU ; DAVRON : Alexis HONGRE ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GAMBAIS : Bertrand NEVEUX ; GOUSSAINVILLE : Guillaume GRAFFIN ; GRESSEY : Arnaud LEFEBVRE ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; MARCQ : Damien BISHOFF ; MAULETTE : Thierry KORWACKI ; MONTAINVILLE : Sébastien LEFRANCOIS ; ORVILLIERS : Mickaël LETELLIER ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; ROSAY : Bruno MARMIN ; SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : Olivier BEDOUELLE ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Nathalie BRANCO ; SEPTEUILL : Yannick TENESI ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : Françoise CHANCEL ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Julien THORON.

C.C. CŒUR D'YVELINES : BEYNES : Patricia CHARTON ; JOUARS-PONTCHARTRAIN : Willy BOYE.

C.C. GALLY-MAULDRE : FEUCHEROLLES : Martine BRASSEUR.

SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; MAUREPAS : François LIET ; TRAPPES : Aurélien PERROT.

C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : L'ETANG-LA-VILLE : Michel MOUTON ; MAREIL-MARLY : Lionel LIOTIER.

Constatant que le quorum était atteint, Monsieur le Président a ouvert la séance à 18h30 et a donné lecture de l'ordre du jour à savoir :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021**
2. **INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT**
2-1 DECISIONS
3. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**
A – BILAN DE L'ANNEE 2021
B – LES FINANCES
C – LES INVESTISSEMENTS
D – ETAT DE LA DETTE
E – EVOLUTION DES EFFECTIFS
4. **QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Denise PLANCHON, déléguée du SIEED, pour la commune de NEAUPHLE LE VIEUX, comme secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021.

2-INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2.1 DECISIONS DU PRESIDENT

N°21/2021 DE SIGNER un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour une assistance technique, administrative et financière dans le cadre de la réactualisation du circuit de visites pédagogiques du centre de tri des emballages ménagers de Thiverval-Grignon avec la société ILINGENIERIE pour une durée prévisionnelle de 6 mois pour un montant de 5 500 euros HT (hors révision).

N°22/2021 DE SIGNER un avenant n°8 pour :

Acter le changement d'actionnaire de la société CNIM THIVERVAL-GRIGNON et son changement de nom en PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON dans le cadre de l'exploitation/maintenance de l'UVE après travaux d'optimisation énergétique, correspondant à la phase 3 « Exploitation/maintenance » ;

Fixer les conditions afférentes pour l'ensemble des droits et obligations de PAPREC GROUP agissant comme garant de PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON.

N°1/2022 DE SIGNER un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le suivi et le contrôle technique, administratif et financier de l'Unité de Valorisation Énergétique et du Centre de Tri de Thiverval-Grignon avec la société ILINGENIERIE pour une durée d'un an à compter du 01/01/2022 pour un montant de 24 000 euros HT (hors révision).

3-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, et L 5211-36) modifiées par l'article 107 loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), un débat sur les orientations du budget (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. La tenue de ce débat s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, Monsieur le Président a présenté les points essentiels.

DELIBERATION N° 2022/03/01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107, créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;
VU le rapport sur les orientations budgétaires 2022 présenté par le Président ;

ENTENDU l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022, annexé à la présente délibération.

2°) **CONFIRME** que le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 s'est tenu, conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

4-QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.



Thiverval-Grignon le 21 mars 2022

Le Président,

Guy PELISSIER



SIDOMPE - SYNDICAT MIXTE
ZA du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79
Courriel : info@sidompe.fr

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. BILAN DE L'ANNEE 2021	2
2-1 L'unité de valorisation énergétique	2
2-2 Le centre de tri	3
2-3 Les visites pédagogiques	4
3. LES FINANCES	5
4. LES INVESTISSEMENTS	6
5. ETAT DE LA DETTE	7
6. EVOLUTION DES EFFECTIFS	8
7. LEXIQUE	9

1. INTRODUCTION

L'année 2021 a ressemblé à l'année 2020 si ce n'est une reprise de l'économie importante à partir du dernier trimestre.

Au niveau du Sidompe,

- l'**UVE** atteint ses objectifs à savoir plus de 186 000 tonnes incinérées ce qui impacte favorablement la production d'électricité et d'énergie thermique.

Le contrat d'exploitation initialement géré par CNIM TG (dont l'actionnaire unique était CNIM Groupe SA) depuis de nombreuses années est maintenant assuré par PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON. Ce changement d'actionnaire a été acté par un avenant n°8 correspondant à la phase 3 « Exploitation/maintenance » du marché CREM relatif aux travaux d'optimisation énergétique du Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

- le **centre de tri** a vécu un certain nombre de changements :

Le contrat d'exploitation avec CNIM TG s'est terminé le 31 mars 2021.

Nous avons lancé un appel d'offres sous forme de MGP (marché public global de performance) afin d'effectuer les travaux d'adaptation à l'extension des consignes de tri du centre de tri ainsi que l'exploitation de celui-ci. La société SEPUR a été désignée attributaire de ce marché.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, le centre de tri est fermé mais reçoit néanmoins tous nos emballages qui sont dirigés sur un autre centre de tri pour y être traités. Les travaux de reconstruction du nouveau process sont en cours. Les emballages en verre sont apportés directement sur le site de SEPUR pour la durée du marché.

Cette année nous avons traité et recyclé beaucoup plus d'emballages (de l'ordre de 6%) que les années précédentes, en raison d'une part, de la modification des pratiques de consommation pendant l'épidémie de Covid-19 et d'autre part, de l'anticipation de l'extension des consignes de tri par certains habitants.

L'extension des consignes de tri du plastique, conformément à la loi du Grenelle de l'environnement, est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022.

En ce début d'année 2022, nous actons :

La modification de la composition du SIDOMPE, initiée en juin 2021, et enfin validée par l'arrêté préfectoral n° 78-2021-12-30-00008 du 30 décembre 2021 modifiant le périmètre de la Communauté d'Agglomération de VERSAILLES GRAND PARC pour les communes de VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY et du CHESNAY-ROCQUENCOURT, pour la partie du CHESNAY, (l'ancienne commune de ROCQUENCOURT étant déjà adhérente au SIDOMPE). Ces nouvelles communes sont les bienvenues !

Le Sidompe est maintenant composé de 114 communes adhérentes et 4 communes en convention (CUGPSO) soit **118 communes représentant 602 700 habitants.**

2. BILAN DE L'ANNEE 2021

2-1 L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

La prévision du tonnage de déchets incinérés (estimé à 186 000 tonnes) est atteinte puisque le tonnage réellement valorisé est de **188 015,01 tonnes**, quasiment identique aux tonnages de 2020. Les tonnages des collectivités sont en baisse, notamment par le fait que les refus de tri n'ont pas été incinérés en novembre et décembre 2021 sur notre UVE mais dirigés sur d'autres centres à la suite de la fermeture de notre centre de tri pour travaux.

Evolution des tonnages de déchets ménagers livrés à l'usine de 2015 à 2021

	COLLECTIVITES*	BOUES STEP	DE NON ADHERENTS	TOTAL
2015	114 346	68	47 247	161 661
2016	113 425	401	72 748	186 574
2017	113 522	76	55 825	169 423
2018	115 189	0	33 809	148 998
2019	114 972	181	54 743	169 896
2020	116 611	310	70 452	187 373
2021	113 580	244	74 191	188 015

* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O.
Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilés, et tous les refus de tri.

La TGAP

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée. Pour l'année 2021, la TGAP payée par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2020 (soit 187 325 T) représente la somme de 1 498 600 €.

Pour compenser l'augmentation de la TGAP à partir de 2021, il y a eu une baisse de la TVA pour le traitement des emballages ménagers qui est passée de 10 à 5,5%.

Evolution prévisible de la TGAP (loi de finances) :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
TGAP/T euros	3,00	8,00	11,00	12,00	14,00	15,00

Au 1^{er} janvier 2022, la TGAP est passée de 8,00 à 11,00 euros. Cette augmentation n'est pas une décision du Sidompe.

2-2 LE CENTRE DE TRI

2.2.1 - Les tonnages réceptionnés (entrant) au centre de tri en 2021

Le total des tonnages de déchets recyclables est de **34 060,87 tonnes**.

En tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ SANS VERRE	TOTAL LE VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2015	975,86	1 218,02	17 402,71	19 596,59	10 700,94	30 297,53
2016	804,36	1 183,06	17 479,40	19 466,82	10 596,68	30 063,50
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58
2018	181,82	342,12	18 711,48	19 235,42	10 866,04	30 101,46
2019	-	-	19 593,50	19 516,64	11 142,30	30 735,80
2020			19 379,26	19 379,26	12 125,02	31 504,28
2021			22 351,99	22 351,99	11 708,88	34 060,87

Sur l'année 2020, 1 774 tonnes d'emballages avaient été incinérées suite à la fermeture du centre de tri pendant la pandémie, ce qui aurait dû alors porter le total des multimatériaux traités à 21 153 T.

On note donc sur l'année 2021, une augmentation du tonnage des emballages qui devrait se poursuivre avec le passage en extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022.

2.2.2 - La reprise des matériaux

LES REPRISES DE MATERIAUX DE 2016 à 2021 en euros

Centre de tri	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Verre	246 049,64	250 380,28	252 894,52	273 097,94	233 034,04	201 102,20
Cartons	513 347,20	577 935,31	294 899,78	190 932,63	261 723,75	1 040 541,23
TETRA			1 518,58	1 180,62	1 186,60	2 028,52
Acier*	119 034,58	171 576,65	185 840,02	148 783,51	184 619,92	500 046,70
Aluminium	17 780,62	22 239,21	21 538,25	16 331,52	17 401,81	72 139,88
Plastique	432 755,82	256 402,37	487 584,06	475 562,02	332 150,32	439 363,52
Papiers	565 671,54	551 256,99	440 021,97	411 093,23	222 596,48	264 540,19
GDM	145 837,44	144 532,62	47 445,80	28 490,13	40 104,70	235 111,70
Total (en €)	2 040 476,84	1 974 323,43	1 731 742,98	1 545 471,60	1 292 817,62	2 754 874,04

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

L'année 2020 avait été marquée par le début de la crise sanitaire de la COVID et par la fermeture de notre centre de tri pendant environ un mois. L'année 2021 fut également une année particulière dans le contexte sanitaire mais ce fut aussi la meilleure en terme de réception de tonnages depuis l'ouverture du centre de tri du SIDOMPE.

La crise que nous avons subie a eu un impact sur les prix de reprise des matériaux, qui ont connu une hausse très importante entamée au cours du dernier trimestre 2020, due à une forte demande.

- On note une augmentation de 1 300 T de cartons recyclés par rapport à 2020, due au développement de l'E-commerce depuis le début de la pandémie, ce qui a amplifié la présence d'emballages en carton ondulé dans le circuit ménager. La tendance a été identique pour les gros de magasin. Le prix de reprise du carton a continué sa hausse entamée fin 2020, **son prix de rachat moyen** est passé de 41,06€/T en 2020 à 138,33€/T en 2021.

Pour parfaire l'information la reprise à la tonne était de 0,08€/T en 2020 et 158,08€/T au plus haut en 2021. De tels écarts nous invitent à être prudents pour les années suivantes.

- L'acier de ferraille incinérée a triplé son prix de reprise par rapport à 2020 et le prix de l'acier de collecte sélective a lui doublé par rapport à 2020. Le prix de l'aluminium a profité de la même tendance à la hausse.

- Pour le plastique, les prix du PET foncé et du PEHD sont restés quasiment identiques sur l'année 2021, alors que le prix du PET clair a doublé au cours de l'année 2021.

- Depuis de nombreuses années la quantité de papier recyclé baissait constamment (-1 000T en 2020), mais en 2021, ce tonnage est resté identique à celui de l'année précédente.

- Le prix de reprise du verre avait chuté de 24,38€/T à 13,21€/T au cours du 3^{ème} trimestre 2020 dû à la crise sanitaire. Ce prix a évolué constamment chaque trimestre 2021, pour revenir à 22,18€/T au T4 2021.

2-3 LES VISITES PEDAGOGIQUES

Les visites pédagogiques ont été interrompues depuis 2020 par mesure de sécurité et n'ont toujours pas repris à ce jour. La reprise est envisagée à partir de septembre 2022 si les conditions sanitaires le permettent.

3. LES FINANCES

Le Compte Administratif 2021 présente au 31 décembre 2021 un excédent de fonctionnement de **8 693 155,72€** et un déficit d'investissement de **6 161 903,18€** soit un résultat excédentaire global de **2 531 252,54€** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de **-2 747 757,00€** est ramené à **- 216 504,46 €**.

Dépenses : 913 – Travaux d'aménagements sur le site.....	12 000,00 €
Dépenses : 914 – Travaux d'optimisation du CVD	4 000,00 €
Dépenses : 915 – Travaux modernisation du Centre de Tri	13 031 757,00 €
Total :	13 047 757,00 €
Recettes : 1641 – Emprunts	10 000 000,00 €
Recettes : 915 – 1322 – Travaux modernisation du Centre de Tri	300 000,00 €
Total :	10 300 00,00 €
Soit un solde de : - 2 747 757,00 €	

1 - Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section de fonctionnement en 2022

DEPENSES PREVISIONNELLES EN EUROS HT			RECETTES PREVISIONNELLES EN EUROS HT		
CHAP 011	CHARGES A CARACTERE GL	21 619 553,00	CHAP 70	PDT DES SERVICES, VENTES DIVERSES	29 490 667,00
CHAP 012	PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	195 630,00			
CHAP 042	DOT AUX AMORTISSEMENTS	62 572,28	CHAP 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 352 269,00
CHAP 65	AUTRES CHARGES GEST COURANTE	3 671 120,00	CHAP 75	PRODUITS GESTION COURANTE	2 800,00
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	516 860,72		Excédent fctt av affect des resultats	
				EXCEDENT DE FONCT REPORTE -	0,00
				AFFECT RESULTAT FONCTT	
	TOTAL	26 065 736,00		TOTAL	33 845 736,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES - DEPENSES)					
7 780 000,00 €					

2 - Analyse prospective sur le financement des investissements proposés au BP 2022

	DEPENSES EN EUROS HT	RECETTES EN EUROS HT
Reprise des Restes à Réaliser constatés au 31/12/2021 TVX	13 047 757,00	
EMPRUNT Crédit Agricole - RAR (10 000 000€- 4 460 000€)		5 540 000,00
SUBVENTION IDF pour extension consignes de tri - RAR		300 000,00
EMPRUNTS	5 836 322,82	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		62 572,28
DOTATION FONDS DIVERS (si affectation Excédent de fctt 2021 en totalité)		8 693 155,72
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 780 000,00
SUBVENTIONS CENTRE DE TRI (ADEME et CITEO)		3 770 115,00
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE (CA 2021)	6 161 903,18	
915- MARCHÉ MPGP CENTRE DE TRI (inscription suite CAO)	400 000,00	
NOUVEAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES :		
905 - EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	149 000,00	
913 - TRAVAUX DIVERS AMENAGEMENTS	50 860,00	
916 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE BREF POUR L'UVE	500 000,00	
	26 145 843,00	26 145 843,00

4. LES INVESTISSEMENTS

905 – Equipements administratifs

Il vous est proposé d'inscrire une somme de 149 000 euros (estimation car l'appel d'offres est en cours) sur le budget 2022 afin de réaliser la nouvelle exposition consacrée au tri dans le hall d'entrée. Il faudra prévoir également le changement du serveur informatique.

913 - Travaux d'aménagement

La somme de 12 000 euros est inscrite en restes à réaliser sur le budget 2022.

Il vous est proposé d'inscrire la somme complémentaire de 50 860 euros pour divers travaux ou aménagements qui sont à prévoir : réparations diverses, installation de caméras dirigées sur la fosse de déchargement de l'UVE (obligatoire)...

914 - Travaux d'optimisation du Centre de Valorisation

La somme de 4 000 euros est inscrite en restes à réaliser sur le budget 2022 afin de solder cette opération.

915 – Travaux de Modernisation du centre de tri

Ainsi que prévu, les travaux de démontage ont débuté le 1^{er} novembre 2021, après l'installation de la base vie sur une partie du parking.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 les nouvelles consignes de tri sont appliquées sur l'ensemble du territoire du Sidompe.

Les travaux devraient se terminer fin avril ou à la mi-mai 2022.

Il est à noter que les entreprises rencontrent des difficultés avec notamment des délais qui risquent d'être rallongés pour certaines commandes, dus à la pénurie des composants pour le process et à une augmentation du coût des matières premières. Afin de ne pas mettre les entreprises en difficulté, et par précaution compte tenu de l'augmentation des révisions de prix, il est proposé une inscription complémentaire de l'ordre de 400 000 euros au budget primitif 2022. Cette somme, ainsi que les deux OS (OS n°3 Dévoisement canalisation eaux pluviales, clôtures : 236 073 € et OS n°4 Passerelle centre de tri : 34 469 €) correspondent à une augmentation de 4,29% du montant du marché initial.

Bien que cette augmentation soit inférieure à 5% du montant du marché initial, seuil qui nécessite l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci a été réunie le 23/02/2022 afin de lui présenter cette inscription supplémentaire eu égard aux incertitudes conjoncturelles.

La somme de 13 031 757 euros est inscrite en restes à réaliser sur le budget primitif 2022.

Il vous sera proposé d'inscrire la somme de 400 000 euros.

Le total pour cette opération sera donc de 13 431 757 euros.

Les subventions obtenues sont les suivantes :

Pour le budget 2022 un total de : **4 070 115 €**

Subvention de la **Région IDF** de 300 000 € (inscrite en Restes à réaliser)

Subvention de l'**ADEME** de 2 820 115 €

Subvention Appel à projet **CITEO** de 950 000 €

Montant de l'emprunt inscrit au budget 2022 : 10 000 000 euros en RAR qui représentent le montant maximum qu'il est possible (mais pas obligatoire) de mobiliser et correspondant au prêt contracté auprès du Crédit Agricole (décision n°14/2021). Compte tenu de l'analyse financière réalisée dans le cadre de la préparation du budget primitif, des subventions inscrites, et des ressources propres du SIDOMPE, l'emprunt qui sera consolidé, sera minoré de 4 460 000 € et sera donc égal à 5 540 000 €.

FINANCEMENT DU MPGP EN EUROS HT	
Montant enveloppe globale 2021	16 769 769,00 €
Inscription complémentaire 2022	400 000,00 €
TOTAL DES CREDITS	17 169 769,00 €
Paielements en 2021 – ressources propres	3 738 012,00 €
Reste à financer sur 2022	13 431 757,00 €
Subventions inscrites	4 070 115,00 €
TOTAL	9 361 642,00 €
Ressources propres	3 821 642,00 €
Emprunt	5 540 000,00 €

916 – Travaux de mise en conformité BREF (Best Available Techniques Reference Document) pour l’UVE

Une analyse de conformité de l’UVE relative aux meilleures techniques disponibles (MTD) en matière d’incinération de déchets (BREF WI) révisé par la Commission Européenne en date du 12/11/2019 a été transmis à la DRIEE des Yvelines par l’exploitant le 1/12/2020 et induit la réalisation des travaux suivants :

Mesure en continu du mercure

Modifications du monitoring des émissions à la cheminée : contrôle/commande à compléter

Contrôle du stockage des déchets en fosse (mise en place de surveillance par piezomètres aux alentours du site).

Les travaux doivent être réalisés avant le 3 décembre 2023.

Estimation enveloppe financière : 500 000 euros HT.

En 2022, il n’y aura pas d’augmentation des tarifs de traitement que ce soit au Centre de tri ou à l’Unité de Valorisation Energétique (hormis l’augmentation de la TGAP indépendante du Sidompe).

5. ETAT DE LA DETTE

La dette du Sidompe se compose de cinq emprunts :

Pour les travaux d’optimisation du Centre de valorisation :

L’emprunt n°20 : 35 000 000 euros avec la Caisse d’Epargne et de prévoyance IDF à taux fixe à 0,88% (fin en 2032).

L’emprunt n°21 : 35 000 000 euros avec le Crédit Agricole Mutuel de Paris et d’IDF à taux fixe à 1,01% (fin en 2032).

L’emprunt n°22 : 5 000 000 euros avec la Caisse d’Epargne et de prévoyance IDF à taux fixe à 0,51% (fin en 2029).

Pour le centre de tri :

L’emprunt n°19 conclu en 2008 pour 7 520 303 euros à taux fixe de 4% (dernière échéance en 2023).

L’emprunt n°23 : 5 540 000 euros avec le Crédit Agricole Mutuel de Paris et d’IDF à taux fixe à 0,45% est en phase de mobilisation avec un différé d’amortissement de deux années (fin en 2032).

En 2023 et 2024 des intérêts seront à régler et l’amortissement du capital débutera en 2025.

Cet emprunt n’est pas inclus dans le tableau d’évolution de la dette car il n’est pas consolidé. Les annuités devraient représenter environ : 710 000 euros à partir de 2025.

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	TOTAL
2022	55 780 585,39	5 836 316,16	537 270,62	6 373 566,78
2023	49 944 269,23	5 908 420,71	465 166,02	6 373 586,73
2024	44 035 846,52	5 305 577,63	391 624,82	5 697 202,45
2025	38 730 270,89	5 353 544,16	343 658,29	5 697 202,45
2026	33 376 726,73	5 401 954,94	295 247,52	5 697 202,46
2027	27 974 771,79	5 450 814,13	246 388,32	5 697 202,45
2028	22 523 957,63	5 500 125,99	197 076,46	5 697 202,45
2029	17 023 831,67	5 549 894,76	147 307,70	5 697 202,46
2030	11 473 936,91	5 985 992,71	97 077,73	5 183 070,44
2031	6 387 944,20	5 134 066,14	49 004,30	5 183 070,44
2032	1 253 878,06	1 253 878,06	6 332,03	1 260 210,14
TOTAL	55 780 585,39	5 836 316,16	2 776 153,86	58 556 739,25

6. EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le SIDOMPE est composé des effectifs suivants :

Un attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Un rédacteur principal de 1^{ère} classe

Un technicien principal de 1^{ère} classe

Les effectifs du Sidompe sont constants : trois agents titulaires.

Pour l'année 2022, une agente part en détachement au 14 mars 2022, elle sera remplacée par une autre agente arrivant en mutation au 25 avril 2022.

Au 1^{er} juillet 2022, la Directrice Générale du SIDOMPE partira à la retraite.

Un recrutement sera effectué au deuxième semestre 2022.

Evolution des dépenses de personnel :

	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire	136 773,00	137 584,00	144 800,00
Avantages en nature (chèques déjeuner)	2 432,00	2 356,00	2 750,00

Pour mémoire, en 2021, un agent a eu un avancement d'échelon.

En 2020 les charges de personnel (chapitre 012) ont représenté 1,30 % des dépenses réelles de fonctionnement, en 2021 elles représentent 1,20%.

7. LEXIQUE

- ADT** Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.
- AMO** Assistant à maîtrise d'ouvrage
- BOAMP** Bulletin officiel d'annonces des marchés publics
- BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides
- BP** Budget primitif
- BREF** Best Available Techniques Reference Document
- CA** Communauté d'agglomération ou **CA** Compte administratif
- CAO** Commission d'appel d'offres
- CAP** Contrat pour l'action et la performance (CITEO – Barème F)
- CC** Communauté de communes
- CGCT** Code Général des Collectivités Territoriales
- CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)
- CS** Comité Syndical
- CSS** Commission de suivi de site
- CT** Centre de tri
- CU** Communauté urbaine
- CVD** Centre de Valorisation des Déchets ménagers
- DEA** Déchets d'Equipements d'Ameublement
- DGS** Directrice Générale des Services
- DMA** Déchets Ménagers et Assimilés
- DOB** Débat d'Orientations Budgétaires
- DRIEE** Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- ECT** Extension des Consignes de Tri
- ELA / TETRA** Emballages Liquides Alimentaires
- EMR** Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ETP** Equivalent Temps Plein
- FIBREUX** Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin
- FLUX DEVELOPPEMENT** Emballages en PET foncé et opaque, barquettes et PS
- FMA** Fond Mouvant Alternatif (type de camion)
- GATEAUX DE FILTRATION** Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration
- GDM** Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.
- GPS&O** Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)
- GTA** Groupe Turbo-Alternateur
- IDF** Ile de France
- ISDD** Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- JOUE** Journal Officiel de l'Union Européenne
- JRM** Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)
- MJ** MégaJoule
- MTD** Meilleures techniques disponibles
- MPGP** Marché Public Global de Performance
- NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)
- NOx** Oxydes d'azote
- OM** Ordures Ménagères
- PAP** Porte A Porte
- PAV** Point d'Apport Volontaire
- PCC** Papiers Cartons Complexés (TETRA)
- PCM** Papiers Cartons Mélangés
- PCNC** Papiers Cartons Non Complexés
- PEHD** Polyéthylène Haute Densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)
- PET** Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)
- PS** Polystyrène non expansé
- REFIOM** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
- REP** Responsabilité Elargie du Producteur
- RESOP** Réseau Ouest Parisien
- RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données
- RSOM** Recyclables Sec d'Ordures Ménagères
- ROB** Rapport sur les Orientations Budgétaires
- SADT** Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri
- SAS** Soutien à l'action de sensibilisation Auprès des Citoyens
- SCC** Soutien à la Connaissance des Coûts
- SCOM** Sensibilisation par la Communication
- SCS** Soutien au service de la Collecte Sélective
- SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SIDOMPE** Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie
- SIEED** Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines
- SPS** Sécurité et Protection de la Santé
- SQY CA** Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération
- SRM** Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective
- STEP** Station d'Épuration
- SVE** Soutien à la Valorisation Énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
- SVE OMR** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles
- SVE Refus** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
- TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TETRA / ELA** Emballages Liquides Alimentaires
- TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- UVE** Unité de Valorisation Énergétique
- VALORISATION ENERGETIQUE** Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)
- VALORISATION MATIERE** Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage

